



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2003/56  
31 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente et unième session, 11-14 novembre 2003,  
point 4.2.23 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 5 AU RÈGLEMENT N° 50

(Feux de position, feux stop et indicateurs de direction des motocycles)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquantième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2003/6, sans modification (TRANS/WP.29/GRE/50, par. 83).

Annexe 5, modifier comme suit:

«Jaune-auto:                   ...  
  limite vers le blanc:                    $y \geq 0,790 - 0,670 x$

Jaune sélectif\* : ...»

-----

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>